



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 14 décembre 2023

Date de convocation : 07 décembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Ors, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2023/137 portant présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis 2022

Membres présents (54 titulaires et 1 suppléant) : WAXIN Vincent, VIREMOUNEIX-DELHAYE Evelyne (S), HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, DAUCHET Martine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme

Membres excusés (3) : DOYER Claude, BONIFACE Patrice, HAVART Ludovic

Membres absents (7) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, RIQUET Alain, TRIoux COURBET Sandrine, MAILLY Chantal

Membres ayant donné procuration (9) : BASQUIN Alexandre à DUDANT Pierre-Henri, PORTIER Carole à WAXIN Vincent, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, COLLIN Denis à RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine à POULAIN Bernard, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, GOURAUD Francis à GOETGHELUCK Alain, JUMEAUX Stéphane à OLIVIER Jacques, DOERLER-DESENNE Axelle à QUEVREUX Patrice

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Délibération 2023/137 portant présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis 2022

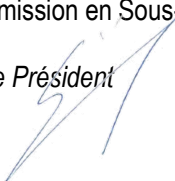
Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée que conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, Monsieur TRANOY, Président du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis a transmis le rapport d'activité 2022 le 29 septembre 2023.

Ce rapport devant faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire en séance publique,

L'Assemblée prend acte de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité.

Annexe(s) - Rapport d'activités 2022 du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis

Acte rendu exécutoire par Publication le 18/12/2023 Transmission en Sous-Préfecture le 18/12/2023 Vu, Le Président 	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional   Serge SIMEON
---	--

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

RAPPORT



Réunion PPA - Diagnostic du SCoT



D'ACTIVITÉS

2022

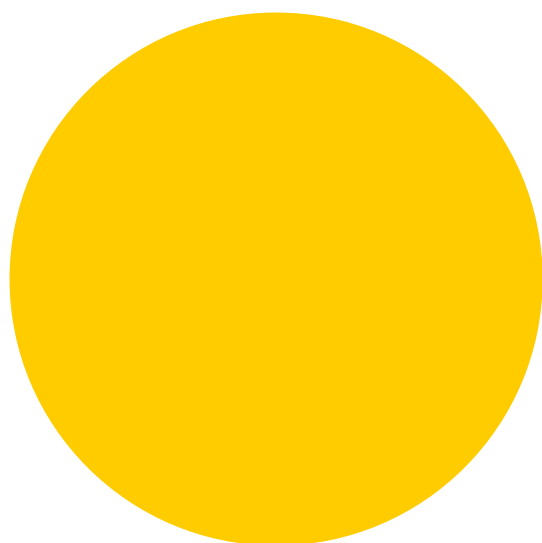
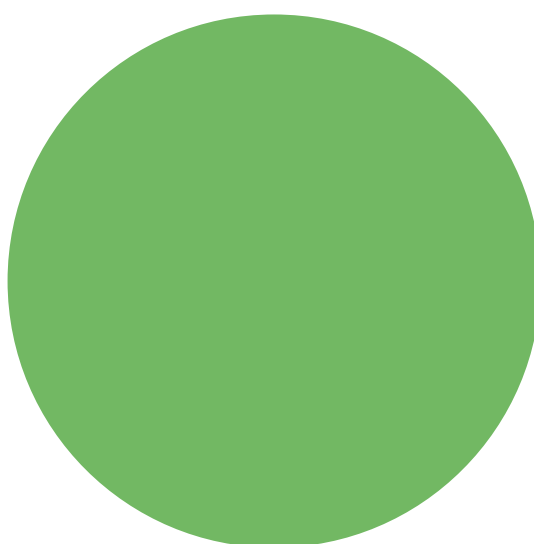
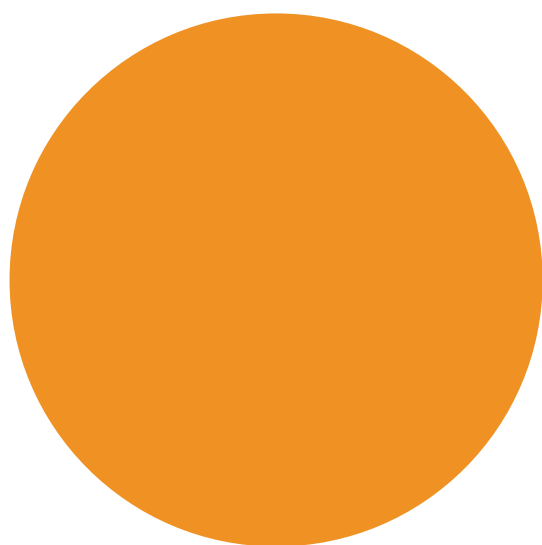


Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 059-200030633-20231214-2023_137-DE



ÉDITO



Sylvain TRANOY

Président
du Syndicat Mixte du
PETR du Pays
du Cambrésis

Mesdames, Messieurs les élus,

On pourrait dire que l'année 2022 a été une année tout à fait normale pour notre P.E.T.R. qui a poursuivi la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées, contrairement aux années précédentes marquées par la crise sanitaire, dans la mesure où notre syndicat mixte est moins en prise directe que les EPCI et les communes avec les problèmes quotidiens de nos concitoyens, sans pour autant en être déconnecté, j'y reviendrai.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, la phase de diagnostic dans le cadre de la révision du SCoT s'est achevée ce qui permet de préparer la phase suivante d'élaboration du Projet d'Aménagement et du Document d'Orientation. Nous nous sommes aussi investis dans les travaux de la conférence régionale des SCoT, pour contribuer sur les difficultés de mise en œuvre du ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

Dans le domaine de la transition énergétique, diverses actions ont été menées et soutiens apportés, dans le cadre des orientations du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) et du COT TRI (Contrat d'Objectif Territorial de la Troisième Révolution Industrielle) avec l'ADEME, comme vous le verrez dans ce rapport. Le Pays, coordinateur du groupement en partenariat avec les trois EPCI et la Ville de Cambrai, a notamment été lauréat de l'ap-

pel à projet SEQUOIA 3, ce qui permet de poursuivre les audits énergétiques du patrimoine public. Les Certificats d'Économie d'Énergie des collectivités continuent d'être valorisés.

Concernant la mobilité, le Schéma Directeur Vélo a été finalisé ; une étude d'opportunité sur un éventuel Syndicat mixte des Transports (ou autre forme de politique commune en mobilité), dont la maîtrise d'ouvrage avait été déléguée au Pays par les deux agglomérations, a été réalisée.

Dans le domaine de l'Habitat, le PIG, la Prime Air Bois et l'information sur la rénovation se sont poursuivis. Toutefois, pour la première fois, le contingent de rénovation énergétique du PIG n'a pas été atteint à 100%, mais à 92%, signe des difficultés de nos concitoyens avec la crise de l'inflation, dans le contexte de la guerre Ukraine-Russie, impactant notamment aussi les prix des matériaux de rénovation ; une situation qui devrait se résorber avec le ralentissement de l'inflation. Nous réfléchissons aussi comment mieux adapter l'accompagnement dans ce contexte.

Enfin, le programme européen LEADER continue de soutenir le développement du territoire et des jalons ont été posés pour la candidature 2023-2027.

Une année, donc, de travail fructueux, dans la continuité.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis est tenu d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux Présidents de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis et de la Communauté de Communes du Pays Solesmois un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président à son conseil communautaire en séance publique au cours de laquelle les délégués du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis sont entendus. Le Président du Pays du Cambrésis peut être sollicité, à la demande de la collectivité, par le conseil communautaire de chaque collectivité membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de l'EPCI rendent compte au conseil communautaire de l'activité du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis

Aussi, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, il a été retracé le rapport d'activités du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis sur l'année 2022 lors du Comité Syndical du 02 mars 2023. Celui-ci a été transmis le 28 septembre, accompagné du compte administratif, à chaque collectivité membre pour que les délégués puissent en rendre compte au sein d'une séance publique du conseil communautaire.

Une copie du rapport d'activités est transmise au Préfet du Nord, au Sous-préfet de Cambrai, au Président du Conseil Régional Hauts de France et au Président du Conseil Départemental du Nord.

Crédits photo : Agence d'attractivité du Cambrésis, Art et Jardins Hauts-de-France, Conférence régionales des SCoT Hauts-de-France, Communauté d'agglomération de Cambrai, Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis, Communauté de communes du Pays Solesmois, Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis.

SOMMAIRE

- P.3 -

ÉDITO

- P.4 -

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

- P.6 -

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

- P.8 -

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- P.11 -

PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- P.14 -

IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- P.24 -

AMELIORER L'HABITAT PRIVÉ

- P.28 -

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
ET L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

- P.32 -

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2022

- P.34 -

LEXIQUE

NOM DE GROUPEMENT	Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Cambrésis
DATE DE CRÉATION	1 ^{er} janvier 2018 (SM SCoT : 30 juillet 2003)
COMMUNE SIÈGE	CAMBRAI
COMMUNES MEMBRES	116 communes de l'arrondissement de Cambrai
NOM DU PRÉSIDENT	Sylvain TRANOY

LE BUREAU EST COMPOSÉ DE 28 MEMBRES :

Communauté d'agglomération de Cambrai	
TRANOY	Sylvain
COQUELLE	Guy
DENOYELLE	Jacques
DHERBECOURT	Eddy
DUEZ	Pascal
IVANEC	Bruno
LAMOURET	Fernande
LANGLAIS	Marc
MOMPACH	Pascal
NOBLECOURT	Francis
PRETTRE	Michel
RINGEVAL	Maryvonne
SAYDON	Laurence
Communauté d'agglomération de Caudrésis-Catésis	
BASQUIN	Alexandre
BRICOUT	Frédéric
DEPREZ	Marie-José
DUBUIS	Bernadette
HENNEQUART	Michel
MODARELLI	Joseph
OLIVIER	Jacques
QUONIOU	Henri
RIBES	Laurence
RICHARD	Jérémy
RICHOMME	Liliane
Communauté de Communes du Pays Solesmois	
BISIAUX	Christophe
DHANEUS	Michel
ESCARTIN	Didier
MAROUZE	Sylviane

LES 5 VICE-PRÉSIDENTS

Laurence RIBES
vice-présidente en charge du développement territorial et rural et du tourisme

Alexandre BASQUIN
vice-président en charge de l'habitat

Jacques OLIVIER
vice-président en charge de la mobilité et du transport

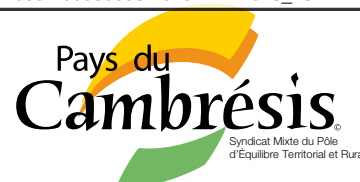
Pascal MOMPACH
vice-président en charge de la trame verte et bleue et de plantons le décor

Didier ESCARTIN
vice-président en charge de la transition énergétique

SIEGE DE LA STRUCTURE

Au 1^{er} janvier 2022, les locaux administratifs du Syndicat Mixte du Pôle d'équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis sont situés à l'Espace Cambrésis au 14 rue Neuve à Cambrai.

En 2022, le Syndicat Mixte du Pôle d'équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis regroupe les 3 intercommunalités de l'arrondissement de Cambrai, regroupant 116 communes, pour une population qui avoisine les 162 000 habitants.



Communautés d'Agglomération de Cambrai et du Caudrésis-Catésis et la Communauté de Communes du Pays Solesmois au 01 janvier 2022

Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC) :
55 communes

Communauté de Communes du Pays Solesmois
(CCPS) : 15 communes



Le PETR constitue un niveau privilégié de partenariat et de concertation entre l'ensemble des acteurs locaux publics (EPCI, communes) et privés (entreprises, associations...) qui œuvrent au développement du territoire, en lien avec les différentes institutions tels que l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, les organismes consulaires, professionnels et associatifs, ...

Le Syndicat Mixte porte des missions de développement en matière de :

Urbanisme

Par une planification territoriale avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et un accompagnement des communes sur la révision ou l'élaboration de leurs documents d'urbanisme

Environnement Climat Energie

par une planification avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), un Contrat d'Objectif COT TRI, (projets de rénovation du patrimoine public, projets de plantations, PDES...)

Mobilité

Par la définition d'un Schéma Directeur Vélo et une étude sur le syndicat mixte des transports

Habitat

par l'amélioration du parc privé ancien avec le Programme d'Intérêt Général «

Habiter Mieux » et l'Espace France Rénov' / Guichet Unique de l'Habitat

Développement rural

par la mise en œuvre du programme européen LEADER et du FISAC

L'ÉQUIPE DU PAYS

Pour mener à bien ses missions, le PETR est composé d'une équipe d'ingénierie.

L'effectif se compose de :

- 5 personnes en activités à temps plein et 2 personnes à temps partiel ;
- 1 agent actuellement mis à disposition à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
 - 1 agent mis à disposition au PETR par la CAC.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2022

Prénom Nom	Fonctions	Service
Mélanie Leguay	Directrice - Animatrice LEADER	Direction Développement Rural
Cammie Audin	Chargée de mission urbanisme	Urbanisme
Gérard Bévis	Chargé des finances	Finance
Dorothée Bin	Gestionnaire LEADER	Développement Rural
Nina Conti	Chargée de mission climat-énergie	Environnement/Climat/ Energie (ECE)
Ines Desprès	Chargée de mission plantation	Environnement/Climat/ Energie (ECE)
Jonathan Labaere	Chef de projet SCoT	Urbanisme
Magdalena Vanrenterghem	Cheffe de projet PCAET COT TRI	Environnement/Climat/ Energie (ECE)
Sergine Vaubourgeix	Chargée de mission animation territoriale économique	Développement Rural

LA GOUVERNANCE

Le Pays, est administré par un comité syndical composé de délégués qui représentent les 3 intercommunalités du territoire. La concertation avec les acteurs du territoire est au cœur du fonctionnement du Pays, en particulier à travers ses commissions thématiques. La société civile est également présente au sein du Conseil de Développement.

Les instances décisionnelles : le Comité Syndical et le Bureau

RÔLE DU COMITÉ SYNDICAL

Composé de 84 membres nommés par les intercommunalités, le rôle du comité syndical consiste à valider les stratégies, les programmes d'actions et les projets, délibérer, voter le budget, gérer le personnel et communiquer sur les actions engagées.

Le comité syndical s'est réuni à 3 reprises :
27 janvier, 25 mars et le 04 juillet.

RÔLE DU BUREAU

Composé de 28 élus issus des 3 intercommunalités du territoire : le Président, 5 vice-présidents et 22 représentants du territoire, le rôle du Bureau est de préparer les travaux du comité syndical et de suivre la mise en œuvre des décisions.

Le Bureau s'est réuni à 3 reprises :
20 janvier, 10 mars et le 16 juin.

Les instances de consultation et de concertation : les commissions et le conseil de développement

RÔLE DES COMMISSIONS

Les commissions suivent les projets, élaborent des orientations, proposent des actions dans les domaines les concernant et conduisent les réflexions plus approfondies sur les travaux en cours :

- Commission d'Appel d'offres / MAPA
- Commission Habitat
- Commission Environnement-climat-énergie
- Commission Urbanisme
- Commission Mobilité et Transports
- Commission Développement territorial et rural

RÔLE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de développement, instance de consultation, actif depuis 10 ans, est mutualisé avec les 3 EPCI depuis 2018.

Organe représentatif de la société civile, le conseil de développement constitue une force d'expertise. Il est amené à émettre des avis notamment sur un certain nombre de textes et d'orientations. Il peut être force de proposition et contribuer à la dynamique territoriale de l'arrondissement et à l'échelle des intercommunalités.

Conseil de développement

La mission du Conseil de développement est d'associer des membres de la société civile, acteurs socio-économique et associatifs, aux projets du territoire et des agglomérations qui le constituent.

Le Conseil de développement est composé de 70 membres. En 2022, quatre nouveaux membres ont intégré l'instance :

- Géraldine CAMBRAYE, directrice territoriale de la boutique de gestion espace
- Marion CARDON, chargée de développement et partenariats de l'Association PHARE
- Florence DRUENNE, directrice de Cambrésis ressources
- Patrice DEMARCQ, restaurateur, Maison Demarcq

Pour mener cette mission, Luc MESSIEN, Président du Conseil de développement a souhaité identifier pour chacun des membres du Conseil de développement :

- Les axes de développement à prioriser,
- Les atouts et les faiblesses du territoire,
- Des premières recommandations

C'est dans cet objectif qu'un questionnaire a été proposé aux membres en fin d'année 2021, base de travail qui a permis d'organiser le Conseil de développement en 2022.

Le Conseil de développement s'est réuni à deux reprises en 2022 :

- 03 mars
- 08 novembre

Suite à la présentation de la démarche REV 3 au printemps 2022, 4 commissions thématiques ont été mises en place :

- **Economie, emploi, qualification** (grands projets, commerce, artisanat, agriculture)
- **Identité du territoire** : cadre de vie, tourisme, patrimoine, culture
- **Environnement** : Développement Durable, Ruralité, Logement, Eco-mobilité
- **Services à la population** : santé, numérique, mobilité des personnes



ZOOM SUR LA DÉMARCHE REV3

Frédéric MOTTE, Président de la mission Rev3 a présenté la démarche REV3, au Conseil de développement, le 03 mars.

REV3, c'est une dynamique collective initiée depuis presque dix ans par la Région Hauts-de-France et la Chambre de commerce et d'industries Hauts-de-France (CCIR), pour promouvoir une région plus durable et plus solidaire.

« Notre planète, notre région et ses habitants mais aussi nos entreprises font face à trois transitions : **Énergétique, technologique et sociétale.**

REV3, c'est trouver collectivement des solutions pour adapter le territoire régional à ces trois évolutions majeures et s'engager ensemble vers la décarbonation de la planète ».

Aujourd'hui, la Troisième révolution industrielle en Hauts-de-France, c'est une dynamique collaborative, c'est plus de 1600 projets suivis, un investissement à la fois public et privé estimé à 500 millions d'euros/an, plus de 67 millions d'euros déposés par des citoyens sur le livret d'épargne rev3...

Plus d'infos sur Rev3 : <https://rev3.hautsdefrance.fr/>

Chaque commission du Conseil de développement a abordé ces thématiques sous un regard transversal : développement durable, mobilité, réduction foncière.

Commission « Economie, emploi, qualification », coanimée par Luc MESSIEN et Jean BEGUIN s'est réunie à deux reprises, le 22 juin et le 03 octobre

Les enjeux :

- **Promouvoir**, en parallèle du développement de la logistique, les entreprises industrielles Haut de gamme
- **Consolider et développer** le tissu existant de PME et de l'ESS
- **Booster** la formation pour remonter le niveau général de la population et satisfaire l'aspiration à la qualité de vie des cadres et salariés
- **S'intéresser** aux niches liées au développement durable comme la mobilité douce et les actions en lien avec la transition énergétique



Un axe de travail identifié : Renforcer l'attractivité du Cambrésis avec la mise en place d'une communication sur les atouts du Cambrésis en termes de cadre de vie



Commission « Identité du territoire : cadre de vie, tourisme, patrimoine, culture » animée par Isabelle PIERRARD s'est réunie à deux reprises, le 21 juin et le 06 octobre

Les enjeux :

- **Se doter d'une image forte** mettant en valeur l'excellence (Matisse, la dentelle, Blériot, la gastronomie)
- **Faire du Cambrésis un produit économique et touristique**

Un axe de travail identifié : Réaliser un outil de communication pour faire connaître et « vendre » le Cambrésis.

Commission « Environnement, Développement Durable, Ruralité, logement, éco-mobilité » coanimée par Luc MESSIEN et Olivier SIMANOSKI s'est réunie à deux reprises, le 17 juin et le 16 septembre

Les enjeux :

- **Energie :** Comment réduire la consommation - Comment accompagner ces réductions (subventions, conseils, diagnostics,)
- **Recyclage :** comment réduire les déchets, comment faciliter et optimiser leur collecte, comment sensibiliser sur leur impact...
- **Ecomobilité :** Comment se déplacer plus propre, comment faciliter les mobilités moins impactants, comment réduire les déplacements...



Un axe de travail identifié : Accompagner et mettre en avant les projets permettant au Cambrésis d'avancer dans une transition énergétique et écologique.



Commission « Services à la population : santé, numérique, mobilité des personnes » coanimée par Willy LENGLET et Marion CARDON s'est réunie à deux reprises, le 15 juin et le 06 octobre

Les enjeux :

- **Activer** des transferts d'expériences d'outils existants (exemple : plateformes numériques de covoiturage local)
- **Créer** les conditions de développement du covoiturage en créant des aires de covoiturage

Un axe de travail identifié : Créer un « Vadémécum de la mobilité en Cambrésis » et ainsi alimenter les réflexions des élus sur la mobilité, les transports, les déplacements face aux enjeux stratégiques, environnementaux, économiques, sociaux (dimension culturelle et psychologique de la mobilité).

PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le SCoT c'est quoi ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme porteur d'une vision stratégique en matière d'aménagement du territoire. Il est destiné à mettre en cohérence les politiques sectorielles notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement...

OBJECTIF DU PETR

- Accompagner les communes dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme et projets,
- Veiller à la mise en cohérence des projets d'urbanisme avec les orientations du SCoT,
- Réviser le SCoT et poursuivre sa mise en œuvre.

MISSIONS RÉALISÉES

En 2022, l'équipe technique a :

- Accompagné une trentaine de communes dans l'élaboration ou la révision de leur PLU ou cartes communales,
- Formulé un avis sur le PLU de Saint-Hilaire-lez-Cambrai en commission urbanisme,
- Finalisé le diagnostic du SCoT,
- Préparé et démarré les ateliers du Projet d'Aménagement du SCoT,
- Contribué aux propositions de la Conférence Régionale des SCoT des Hauts-de-France.

LE SCOT DU CAMBRÉSIS



Conférence Régionale des SCoT des Hauts-de-France

LA RÉVISION DU SCOT

La révision du SCoT s'est poursuivie sur l'année 2022 qui a permis la finalisation et validation politique du diagnostic du SCoT révisé.

Plusieurs réunions de la commission urbanisme ont permis d'aborder le diagnostic de manière thématique :

- Le 08 mars 2022 sur les mobilités et la stratégie de développement économique,
- Le 05 avril 2022 sur l'habitat, les équipements, le tourisme et l'environnement.

Le PETR a également réalisé une synthèse du diagnostic mettant en évidence les principaux éléments du diagnostic de l'arrondissement et les enjeux qui en découlent. Une réunion avec les Personnes Publiques Associées s'est tenue le 17 mai 2022, permettant d'échanger ensemble sur le projet de diagnostic.



Réunion des Personnes Publiques Associées sur le Diagnostic du SCoT du Cambrésis

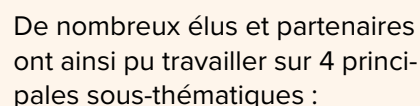
À la suite de cette réunion, le diagnostic a été présenté et validé lors des réunions de Bureau et Comité Syndical organisées durant l'été 2022. Ce document pourra être complété en amont de l'arrêt projet du SCoT afin de tenir compte des évolutions apportées depuis sa présentation aux élus (actualisation des statistiques, évolutions législatives, ...).

La mise en place d'ateliers pour construire ensemble le Projet d'Aménagement du Cambrésis :

Sur la base du diagnostic validé, un premier atelier a été organisé en décembre sur la thématique environnement et cadre de vie.

L'organisation de ce premier atelier a pris appui sur une méthodologie permettant de construire le projet autour des quotidiens. Pour cela, il a été proposé de partir de problématiques identifiées par les Maires et des enjeux du diagnostic pour définir les objectifs du Projet d'Aménagement :

- une première étape visait à écrire les objectifs et sous-objectifs du Projet d'Aménagement,
- les réflexions se poursuivaient sur la déclinaison des actions et outils afin d'amorcer la rédaction du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs).



- Cadre de vie, paysages et patrimoine
- Trame verte et bleue
- Ressource en eau, risques et pratiques agricoles
- Transition énergétique.

La dynamique du Projet d'Aménagement du SCoT se poursuit en 2023.

LE TRANSPORT ET LA MOBILITE

Le Schéma Mixte des Transports (SMT).

Par ailleurs, les deux Communautés d'Agglomération de Cambrai et du Caudrésis-Catésis, autorités organisatrices de la mobilité (AOM) dans leurs périmètres respectifs se sont interrogées sur l'amélioration de l'offre publique de transport sur le territoire. Aussi elles ont confié au Pays la réalisation d'une étude sur l'opportunité de mettre en œuvre un outil de gouvernance de la mobilité dans le Cambrésis à terme, dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Une consultation a été lancée en mars 2022 pour rechercher un bureau d'étude pouvant apporter l'ensemble des éléments d'analyse permettant aux EPCI de prendre une décision de l'outil adapté pour un transport plus efficace et efficient. Mensia Conseil a été choisi pour réaliser l'étude d'opportunité SMT.

Une restitution a été réalisée, en décembre, auprès des élus des communautés d'agglomérations. Différents exemples de structuration ont été présentés et permettent aux EPCI d'avancer dans leurs réflexions.

En 2022, le Pays du Cambrésis finalise deux missions complémentaires sur la mobilité à la demande des EPCI membres qui contribuent à la réflexion sur l'aménagement du territoire et qui s'inscrit dans une démarche de développement durable : **l'élaboration du Schéma Directeur Vélo (SDV) du Pays du Cambrésis et l'étude sur le Syndicat Mixte des Transports (SMT).**

Le Schéma Directeur Vélos du Cambrésis

En accord avec les EPCI, le Pays a porté l'élaboration d'un Schéma Directeur Vélos à l'échelle de l'arrondissement, travail partenarial avec les EPCI et les communes. Ce schéma a permis d'identifier un réseau cyclable hiérarchisé, favorisant l'usage des modes dits actifs ; il constitue un instrument de légitimation pour les maîtres d'ouvrage potentiels (EPCI, communes, groupements de communes) dans leurs démarches de sollicitation de cofinancement. Il est actuellement disponible sur le site Internet du Pays du Cambrésis (<http://www.paysducambresis.fr/ressources-et-publications/etudes/>).

En 2022, les élus ont validé le plan d'actions et le Plan Pluriannuel d'Investissements du SDV.

-  1. Favoriser les pratiques cyclables dans les centres-bourgs en limitant le trafic de transit et en apaisant la vitesse de circulation.
-  2. Favoriser l'accès aux 11 pôles centralisant les services, emplois et loisirs à vélo, dans un rayon de 6 à 8 km par l'aménagement d'un réseau cyclable sécurisé et efficace.
-  3. Compléter le réseau cyclable sécurisé par un jalonnement facilitant les déplacements sur les axes suffisamment calmes pour accueillir des vélos
-  4. Equiper en stationnement vélo qualitatif les abords des services et établissements publics, les points d'intermodalité (transports en commun, covoiturage...) et globalement tous les points d'intérêt du territoire et des centres bourgs (tourisme, commerces, équipements...)
-  5. Développer une première boucle de services autour du conseil, de la réparation et de la location
-  6. Elaborer une communication favorisant les changements d'usages

Chaque EPCI et commune s'approprie les éléments et outils apportés et avance ainsi sur ses propres projets. Aussi, le Pays du Cambrésis demeure vigilant quant aux éventuelles opportunités, aux différents AAP et AMI pertinents à l'échelle de l'arrondissement, à même de faire avancer des projets du territoire.

IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Afin de dynamiser la transition énergétique sur son territoire, le Pays mène en partenariat avec les EPCI du Cambrésis plusieurs actions dans le domaine du développement durable. La mission « transition énergétique », c'est :

- **L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial**
- **La mise en œuvre d'un Contrat d'Objectifs Territorial de la troisième révolution industrielle (COT TRI), avec un accompagnement des acteurs du territoire dans :**
 - Leur projet de rénovation énergétique
 - Le développement des projets d'énergie renouvelable (EnR);
 - Leur projet de plantations, mais aussi porteur et référent de l'opération Plantons le décor depuis 2010
 - La mise en place de Plan Déplacement Etablissements Scolaires (PDES)



Le PCAET c'est quoi ?

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un programme d'actions ciblant deux axes principaux :

- adapter le territoire aux changements climatiques
- lutter contre les dérèglements de l'écosystème.

Les mesures mises en place dans le cadre des PCAET mobilisent tous les secteurs d'activités.

L'objectif est d'agir localement au niveau des territoires intercommunaux, en sollicitant tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Les 5 grandes étapes du PCAET

1. préparer et mobiliser en interne
2. établir un diagnostic
3. construire une stratégie
4. constituer un plan d'action
5. suivre et évaluer le PCAET

LE PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

En septembre 2017, le PETR du Pays du Cambrésis s'engageait dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Les communautés d'agglomérations et de communes du Cambrésis ont transféré leur compétence au Pays, à savoir l'élaboration du PCAET. Le renouvellement des gouvernances des communes, intercommunalités et du Pays, l'attente de l'adoption du SRADDET, la crise sanitaire ont fortement ralenti le processus d'élaboration du PCAET. Deux nouveaux volets ont été annexés au Plan climat : Un plan Air et une étude d'opportunité à la mise en place de ZFE (Zones à faibles émissions mobilité). L'étude d'opportunité sur la mise en place de ZFE doit permettre de démontrer l'intérêt ou pas de la création d'une ZFEm sur tout ou partie du territoire.

ACTIONS

Les objectifs stratégiques 2030-2050 et le programme d'actions du PCAET 2021-2026 ont été validés par le Comité syndical en décembre 2021.

Ce programme d'actions concerne l'ensemble des acteurs du territoire : les communes, les syndicats, les entreprises, les associations, les agriculteurs, ...

Voici quelques actions engagées dans le cadre du PCAET, mis en place par divers acteurs du territoire :

- **Elaboration d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur la commune de Masnières**
- **Réflexion sur un programme alimentaire territorial**
- **Diagnostic /cadastre des zones chaudes et froide + application arbo climat (programme de plantations)**
- **Amo ENr (assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement des énergies renouvelables et de récupération)**
- **Projets de méthanisation**
- **Elaboration du Schéma directeur vélos du Pays du Cambrésis**

Pour l'élaboration du PCAET, un groupement de bureaux d'études a été mandaté : JPC Partner et Entreprises territoires et développement.

LE CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL DE LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE (COT TRI)

Le PETR a signé un Contrat d'Objectifs Territorial de la Troisième Révolution Industrielle et met en œuvre plusieurs actions depuis 2020.

ACTIONS

Le contrat, signé en novembre 2020, doit permettre une traduction opérationnelle des stratégies et enjeux croisés « développement durable » du SCoT et du PCAET. Les services Urbanisme, Habitat et Climat-Energie, ont travaillé collectivement à la construction d'un programme d'objectifs avec l'ADEME pour 2021-2023, déclinés dans plusieurs domaines de coopération :

- Améliorer la performance énergétique et écologique du bâtiment
- Définir une stratégie globale de mobilité et sa mise en œuvre
- Définir et mettre en œuvre une stratégie d'adaptation au changement climatique
- Améliorer la qualité de l'air
- Accompagner des expérimentations en matière d'urbanisme opérationnel durable
- ...

Pour cela, le territoire bénéficie de l'enveloppe suivante :

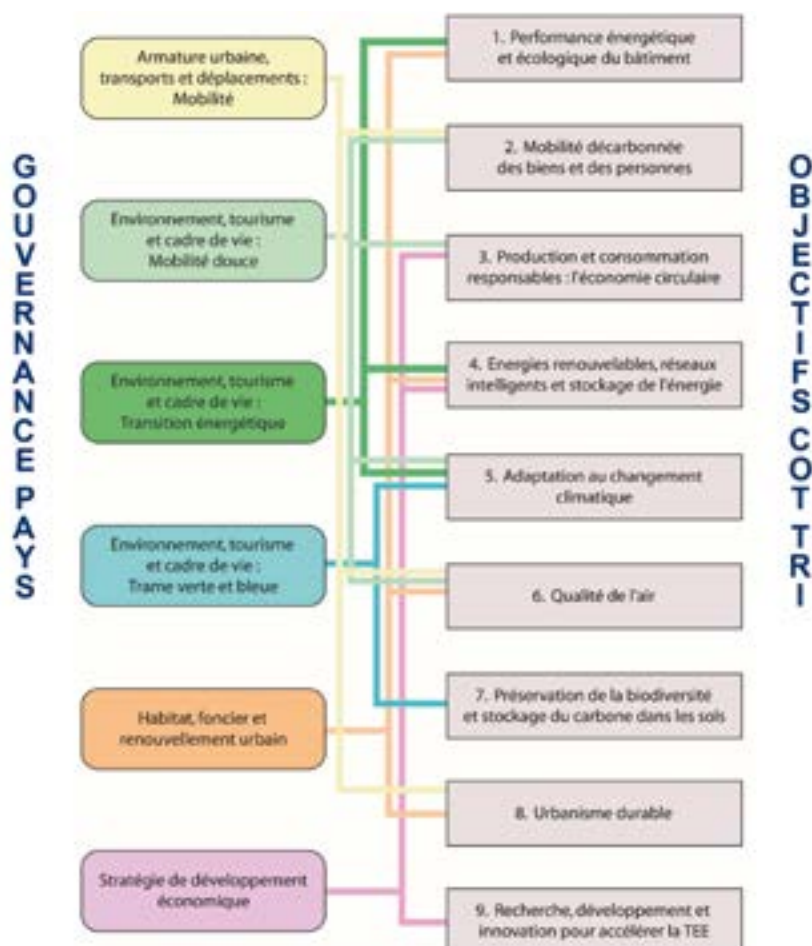
- une aide forfaitaire de 270 000 euros ;
- une aide qui peut aller jusqu'à 161 655 euros en fonction de l'atteinte des objectifs (atteinte de 60% au minimum des objectifs).

Ce dispositif peut être complété par des financements de droits communs et couplé avec un COT-EnR (Contrat de développement des énergies renouvelables).

Le Contrat d'Objectifs Territorial de la Troisième Révolution Industrielle (COT TRI) c'est quoi ?

Le Contrat d'Objectif Territorial pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle (COT-TRI) est un dispositif contractuel passé entre une collectivité territoriale, l'ADEME et le Conseil Régional Hauts-de-France, pour une durée de 3 ans.

Il a pour objectif d'animer, mobiliser tous les acteurs, étudier-suivre-évaluer, communiquer, pour accélérer la transition énergétique et écologique et de la territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle dans une gouvernance locale.





ACTEE 2 c'est quoi ?

La FNCCR territoire d'énergie a lancé le programme ACTEE 2 en 2020.

Doté de 100 millions d'euros, il permettra de rénover partiellement ou entièrement environ 50.000 bâtiments au niveau national. ACTEE 2 prolonge et renforce le premier programme pour viser 20 TWh cumac en décembre 2023. ACTEE est désormais le plus important programme de CEE voué à améliorer les patrimoines publics des collectivités.

L'ambition d'ACTEE 2 est de rénover le patrimoine public bâti par une approche long terme et pluriannuelle et de faire de l'efficacité énergétique une priorité, un moyen d'amélioration de confort, de santé et de bien-être.

Les objectifs d'ACTEE 2 :

- Créer et animer une cellule de soutien des collectivités dans la transition énergétique
- Créer des passeports de la rénovation énergétique avec des nouveaux appels à projets spécifiques (Appel à Manifestation d'Intérêt – AMI) notamment :
 - Bâtiment municipaux : écoles, salles des fêtes, mairies, gymnases ;
 - Hôpitaux publics, EPHAD publics.
- Développer des sous-programmes spécifiques.

LES ACTIONS DU COT TRI

Sur le volet performance énergétique et écologique du bâtiment

L'accompagnement du Pays, auprès des collectivités, consiste à :

- Faire des préconisations de travaux dans les bâtiments ;
- Aider au montage des dossiers de subvention, dépôt des dossiers de CEE ;
- Passer avec une caméra thermique ;
- Aider à la réalisation d'audits énergétiques.

Le PETR :

- Est porteur de la **Prime Coup de Pouce** permettant de bonifier certains CEE pour le changement de chauffage à énergie fossile (fioul, charbon, gaz autre qu'à condensation). Prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.
- A déposé les dossiers de **12 communes et EPCI pour les CEE** (Certificat d'Economie d'Énergie), dont des logements communaux et des bâtiments tertiaires, soit au total 18 projets.
- A été lauréat de l'appel à projets **SEQUOIA 3**, comme coordinateur du groupement, dans le cadre du Programme ACTEE 2 :
 - Financement pour des audits énergétiques des bâtiments publics des communes et EPCI : 15 audits dans 6 communes et EPCI ont été réalisés.
- Continue la démarche **d'inventaire du patrimoine public** pour actualiser celle démarrée en 2014, dans l'objectif de récupérer les nouvelles données de consommations, avec l'aide du CPIE ville de l'Artois.

Dispositif coup de pouce « chauffage tertiaire »

Vous êtes une structure publique ou une entreprise ?
Remplacez vos équipements de chauffage à énergies fossiles par des équipements plus performants et faites des économies d'énergies !

Comment faire ?

Le pays s'occupe de :

Montants ?

Volume total de CEE d'une opération standardisée x coefficient de bonification.

Fiches CEE	BAT-TN-002	BAT-TN-015	BAT-TN-027	BAT-TN-040	BAT-TN-057
Énergie de départ	Chauffage collectif à haute performance énergétique	Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	Raccordement à un réseau de chaleur	Pompe à chaleur à absorption	Chauffage biomasse collective
Fioul ou charbon	X 2	X 4	X 4	X 2	X 4
Gaz		X 3	X 3	X 1,3	X 3

Contact : n.conti@paysducambresis.fr 07.64.88.63.01 / 03.27.72.92.66

Pour plus d'informations : www.paysducambresis.fr

ACTIONS

En 2022, le Pays du Cambrésis, fort d'une mobilisation des 3 EPCI et de plusieurs collectivités de l'arrondissement a pu recandidater au programme ACTEE 2, sur une troisième vague de financements des audits énergétiques (AAP SEQUOIA 3) pour une période de janvier 2022 à décembre 2023.

La FNCCR a validé la candidature du territoire. Ainsi 35 audits énergétiques supplémentaires, répartis entre les différentes communes / EPCI, pourront être mobilisés (RH - Etudes techniques - Maîtrise d'œuvre), tout en bénéficiant d'un financement.

Sur le volet habitat privé, le Pays du Cambrésis a :

- Échangé avec les bailleurs sur les objectifs de massification de la rénovation énergétique des logements dans le Cambrésis ;
- Accueilli une stagiaire pour élaborer le cahier des charges sur l'étude d'optimisation de rénovation énergétique de maisons types (style GMF), dans le cadre des missions de l'habitat et valorisé dans le COT TRI.

Les informations relatives à l'habitat se trouvent dans la partie « AMELIORER L'HABITAT PRIVE »

Sur le volet « Energies renouvelables et de récupération » du territoire

Le Pays du Cambrésis accompagne les réflexions du territoire sur le développement des énergies renouvelables (EnR) : éolien, méthanisation, solaire...Le développement de ces énergies doit permettre la transition énergétique du territoire : passer d'un modèle où le territoire est massivement dépendant d'importations d'énergies fossiles, de stock, à un modèle autosuffisant, ou tendant vers un équilibre et une relative autonomie, à partir de sources d'énergies renouvelables, de flux, voire de récupération, et principalement locales. Cela permet également de tendre vers une neutralité carbone.

Depuis quatre ans, le Pays a proposé de mettre en place une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les projets d'énergie renouvelable sur le Cambrésis, qui est dans la continuité de l'AMO « éolien » mais élargie à d'autres énergies renouvelables, répartie de la manière suivante :

- **projet « éolien »**
- **projet « solaire »**
- **projet « méthanisation »**
- **projet « autres énergies (géothermie,...)**

En 2022, le Pays a poursuivi l'accompagnement des projets en cours :

- **Le projet de la Coopérative agricole de Saint Hilaire-lez- Cambrai sur la commune d'Avesnes-lez-Aubert**
- **Le projet du collectif Méthasolesmois, avec la Communauté de communes du Pays Solesmois,**
- **Et le projet de la SAS BIO 8 sur la commune de Masnières.**



Projet de la SAS BIO 8 sur la commune de Masnières.

De plus, il a lancé une mission financière et juridique pour le projet réseau de chaleur Masnières.

Le Pays accompagne également les études de faisabilité et de potentiels sur le développement des énergies renouvelables et de récupération. Ce fut le cas en 2022 :

- Avec les études de faisabilité et rédaction d'un cahier des charges pour la récupération de chaleur sur le crématorium et l'étude d'opportunité sur la mise en place d'une culture de miscanthus et sa valorisation énergétique de la CA2C et la poursuite de la réflexion sur le développement du solaire thermique sur les 2 piscines intercommunautaires.
- Le dépôt de dossier à l'appel à projet « réseaux de chaleur renouvelable » de l'ADEME pour la commune d'Escaudœuvres (récupération d'énergie fatale sur le process de la Sucrerie pour chauffer des bâtiments communaux).



Le cadastre solaire c'est quoi ?

Le cadastre solaire est un outil pour accompagner le développement du solaire qui prend la forme d'une plateforme qui permet de :

- Fournir un premier niveau d'information pour inciter les particuliers, entreprises et collectivités à « se lancer » par un calcul de la surface optimale, du coût, des gains, de la production des bâtiments
- Orienter ces acteurs vers les différents guichets d'accompagnement : Solaire en Nord, entreprises RGE

Ce nouvel outil permet à tous les habitants du territoire de connaître le potentiel solaire de leur habitation ou de leur entreprise pour produire de l'électricité (par des panneaux photovoltaïques) ou chauffer de l'eau (par des panneaux thermiques). Le cadastre solaire prend en compte les effets d'ombres portées (immeubles, arbres, cheminées ...), ainsi que l'orientation et l'inclinaison des toitures.

Les propriétaires peuvent ainsi identifier, grâce à un simple code couleur, si leur toiture est propice à l'installation de panneaux solaires. Il suffit de renseigner une adresse ou de cliquer sur un bâtiment pour afficher son potentiel.

ACTIONS

En juillet 2022, les élus ont validé la mise en place d'un cadastre solaire sur le territoire.

L'objectif est d'informer, de sensibiliser et d'inciter le passage à l'acte pour augmenter les capacités de production d'énergies renouvelable sur l'arrondissement.

Le cadastre solaire est bien un appui à la décision qui apporte un avis neutre et objectif.

Le Bureau d'étude Cythelia a été sélectionné pour réaliser la plateforme qui sera disponible aux collectivités et aux particuliers du territoire. Le Pays du Cambrésis a mobilisé les financements du fonds FRATRI, à hauteur de 70% par la Région et l'ADEME.



Sur le volet « Biodiversité et stockage de carbone » / « adaptation au changement climatique » :

Le Pays du Cambrésis a poursuivi l'animation pour la plantation de haies et d'arbres agricoles en réponse au retour positif de l'AMI de la DREAL. La mission comporte deux volets principaux : une animation collective et animation individuelle pour accompagner la plantation sur les parcelles agricoles. Il a été inscrit comme objectif d'accompagner 60 agriculteurs sur 2 ans, soit 20 km de haies et/ou d'arbres alignés en intra-parcellaires pour un total linéaire en parcelle agricole de 40 km. 15 projets ont été engagés en 2022.

En parallèle, le Pays accompagne les particuliers et les collectivités dans le cadre de l'opération Plantons le décor :

- Dépôt d'un dossier Nature en Chemin (NACH) pour la commune de Rejet-de-Beaulieu
- Les communes de Saint Martin sur Ecaillon, Villers-en-Cauchies, Escaudœuvres, Clary dans la re-végétalisation de leurs espaces communaux
- Plantation du verger municipal avec les écoles pour la commune d'Escaudœuvres dans le cadre de l'opération 100 000 arbres avec la Voix du Nord
- La commune de St Python a également participé à l'opération 100 000 arbres de la Voix du Nord



Opération 100 000 arbres de la Voix du Nord- commune de St Python



DREAL HAUTS-DE-FRANCE



Le Pays a soutenu les projets de plantation de vergers dans le cadre du PAT de la CCPS (Bermerain, St Python, Sommaing sur Ecaillon, Saint Martin-sur-Ecaillon...)

Le Pays a lancé le recrutement d'un stagiaire pour travailler sur la cartographie des espaces végétalisés / à revégétalisés sur les espaces communaux en lien avec l'outil Arboclimat.

Un séminaire sur la thématique de la gestion et de l'intégration des eaux pluviales a eu lieu le 20 juin 2022, il a permis de rassembler les différents acteurs de la thématique (plus de 50 personnes), de clarifier les rôles de chacun, de voir les techniques et les réalisations faites et d'envisager de nouveaux partenariats pour accompagner les communes sur cette thématique :

- Les enjeux liés à l'eau sur le territoire du PETR du Cambrésis (ressource en eau, eaux pluviales...) avec le SyMEA
- Philosophie de la gestion durable et intégrée des eaux pluviales en zone urbaine et en zone agricole avec l'ADOPTA et l'agence de l'Eau Artois-Picardie
- Quelle mise en œuvre / Qui fait quoi ? Point sur les compétences GEPU / GEMAPI / Ruissellement- Erosion avec le SIDEN-SIAN, la régie Noréade
- Comment agir ? Présentation de l'exemple d'Erchin et du quartier Maupassant à Caudry

Sur le volet économie circulaire

Le 13/12, le Pays a organisé une réunion d'information sur les Projets Alimentaires de Territoire afin de présenter le projet de PAT de la Communauté de Communes du Pays Solesmois et son avancée, et de faire le point sur les démarches et initiatives du territoire des autres EPCI.



Les Certificats d'économies d'énergie (CEE) c'est quoi ?

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, aux acteurs éligibles réalisant des opérations d'économies d'énergie.

Ces actions peuvent être menées dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, etc.), sur le patrimoine des éligibles ou auprès de tiers qu'ils ont incités à réaliser des économies d'énergie.

La plaquette explicative des CEE est distribuée aux communes depuis cette année. Elle reprend ce que sont les CEE, les travaux déposés le plus fréquemment ainsi qu'un mode d'emploi sur comment déposer ses CEE avec le Pays du Cambrésis.



LE DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE) EN 2022

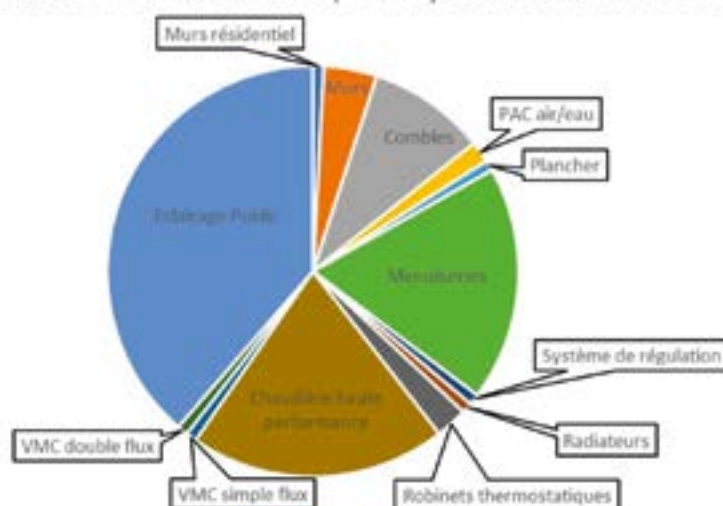
Le Pays du Cambrésis informe et accompagne les communes/EPCI dans la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) pour financer leurs travaux d'économies d'énergie. **Il tient le rôle de « tiers regroupeur » des CEE, consistant à mutualiser les demandes et à accompagner techniquement la procédure de dépôt des dossiers et de vente des CEE.**

ACTIONS

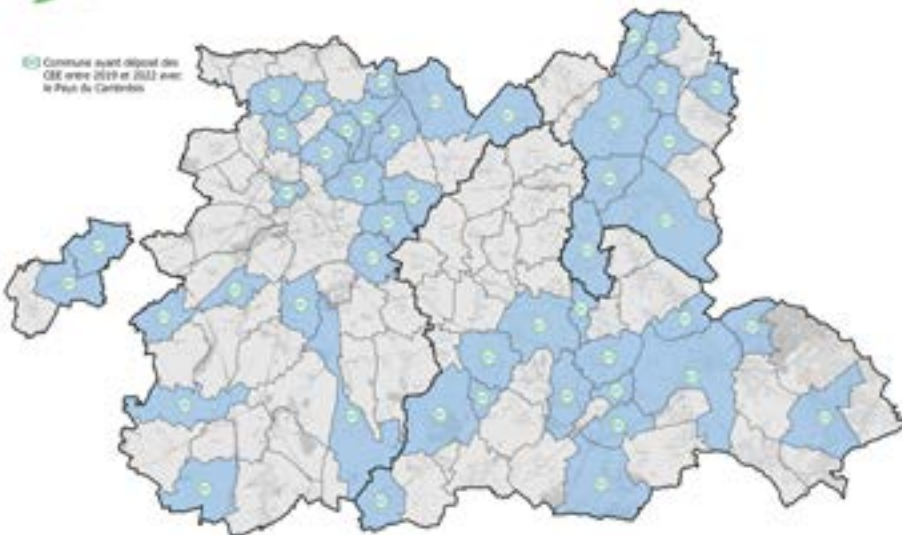
En 2022, le Pays a effectué un dépôt, pour la valorisation des CEE générés par 12 communes du territoire pour des travaux d'éclairage publics, de menuiseries, isolation de combles et de murs, de chaudières.

Ces travaux d'amélioration de la consommation d'énergie ont été effectués au sein de mairies, d'écoles, de logement communaux, de presbytère... Ce dépôt a permis de valoriser un volume de 13 148 Gwh cumac, soit **84 466,36 € de prime CEE** versée par l'obligé.

Types d'isolations et travaux effectués pour dépôt CEE entre 2019 et 2022



DÉPÔTS DE CEE AVEC LE PAYS DU CAMBRÉSIS ENTRE 2019 ET 2022





Le programme MOBY c'est quoi ?

C'est un programme complet d'accompagnement destiné aux collectivités territoriales et aux établissements scolaires.

Faciliter l'accès aux **modes de déplacement** alternatifs et actifs vers l'école, c'est avant tout comprendre les enjeux de chaque établissement scolaire et les **pratiques de déplacement** de leurs usagers. C'est aussi impliquer les premiers acteurs de la **mobilité scolaire**, les élèves eux-mêmes, quel que soit leur âge.

La concertation avec les acteurs locaux, la connaissance du terrain, la sensibilisation des élèves sont les trois piliers du programme MOBY pour l'accompagnement des collectivités locales.

LE PROGRAMME MOBY

En 2022, le Pays a poursuivi son accompagnement au déploiement du **programme MOBY**, avec les communes : Escaudœuvres, Masnières et Raillencourt-Sainte-olle qui ont lancé leurs démarches de PDES avec l'installation du comité Moby.

La cité Paul Duez a réalisé en mai 2022 son **diagnostic marchant**.



Le **diagnostic marchant**, aussi appelé le diagnostic accessibilité, a pour but d'observer et analyser différents points noirs et verts dans un périmètre prédéfini. Par exemple :

- Les aménagements et les équipements favorables aux vélos, à la marche et aux personnes à mobilité réduite,
- La qualité de la desserte de l'établissement et des itinéraires pour tous les modes : Véhicules motorisés, Marche - piétons, Vélo.
- L'étude de la configuration des abords de l'établissement scolaire,
- Le comportement des usagers, ...

MOBY aide les collectivités locales et les établissements scolaires élémentaires à renforcer l'écomobilité scolaire (limitation du recours à la voiture individualisée pour une plus grande sécurité), en plusieurs étapes, avec la réalisation d'un état des lieux sur les pratiques de transport pour les trajets quotidien et pendant le temps scolaire, l'accessibilité de l'établissement ; la sensibilisation des élèves et des acteurs des établissements scolaires à l'écomobilité ; la rédaction d'un Plan de Déplacements Etablissement Scolaire (PDES ; actions à mener) ; la réalisation d'un bilan à la fin de l'année scolaire : résultats obtenus, actions à poursuivre, pérennisation...



Plantons le décor c'est quoi ?

Initiative en faveur de la préservation du paysage local, l'opération « Plantons le décor », lancée en 2010 par Espaces Naturels et Régionaux (EnRx) consiste à permettre aux habitants, communes, associations, **de passer une commande groupée d'arbres, d'arbustes et de fruitiers locaux auprès de pépiniéristes, partenaires du Centre régional de ressources génétiques et d'ENRX.**

Près de **150 arbres, arbustes et fruitiers** sont proposés dans un catalogue mais également des variétés potagères régionales.

LA CAMPAGNE DE PLANTONS LE DÉCOR 2022-2023

Véritable succès depuis plus de 10 ans, avec près de 59 000 arbres « essences locales » et plus de 1 500 fruitiers commandés, **l'opération Plantons le décor**, organisée par Espace Naturels Régionaux (ENRx), a été renouvelé en 2022.

ACTIONS

L'outil « Plantons le décor » participe à l'élan de plantations en Hauts-de-France. Depuis l'année dernière, il est complété de la démarche de mécénat de la Voix du Nord « 100 000 arbres pour demain » et du programme « Plan Arbres » mis en œuvre par la Région Hauts-de-France à destination des communes.

De plus, le Pays du Cambrésis accompagne les agriculteurs pour le développement de l'agroforesterie au sein des exploitations du territoire et représente 11 km de linéaires de haies/arbres alignés accompagnés en 2022.

Dans le cadre de l'opération Plantons le décor, en 2022, le Pays a accompagné

- **7 communes dans leurs projets de plantations,**
- **76 commandes pour plus de 17 000 € commandés à des pépiniéristes locaux**



Livraison des commandes Plantons le décor



Les végétaux sont préparés et vendus par des pépiniéristes locaux. Les clients ont pris livraison de leur commande de végétaux le 03 décembre 2022, le matin, à Cambrai, l'après-midi, à Solesmes



Les animations et stages de la campagne 2022/2023

Dans le cadre de la campagne 2022/2023 de l'Opération Plantons le décor (Espaces Naturels Régionaux), le Pays du Cambrésis organise, comme chaque année, des animations gratuites à destination du grand public :

- 3 & 4 septembre 2022
Les Naturiades du Val de Riot – Caudry
- 1 & 2 octobre 2022
Salon Avicole – Palais des Grottes – Cambrai
- 10 février 2023
Démonstration de taille sur fruitiers – Noyelles sur Escaut

Zoom sur un projet de plantation

Dans le but de revégétaliser ses espaces verts en favorisant la biodiversité locale et créer un lieux de vie agréable pour ses habitants, la commune d'Escaudoœuvres a planté, le jeudi 03 mars 2022, un verger de 38 arbres fruitiers. Les élèves de CP et grande section des écoles Suzanne Lannoy et Jean Lebas ont été conviés à planter pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers d'espèces anciennes régionales avec les agents communaux et l'équipe du Pays du Cambrésis.

Cette action s'est déroulée dans le cadre du projet « 100 000 arbres pour demain » porté par la Voix du Nord et l'opération Plantons le décor d'Espaces Naturels Régionaux.



Année 1 - 2010



Arbres et arbustes champêtres : 2 166
Arbres fruitiers : 108
Sachet de Graines et bulbes : 0

Année 6 - 2015



Arbres et arbustes champêtres : 10 500
Arbres fruitiers : 1 200
Sachet de Graines et bulbes : 550

Année 13 - 2022



Arbres et arbustes champêtres : 59 124
Arbres fruitiers : 2 365
Sachet de Graines et bulbes : 1 445

AMÉLIORER L'HABITAT PRIVÉ



La mission principale de l'Espace Conseil France Rénov' (préalablement appelé Espace Info Energie et Espace Conseil FAIRE) est d'apporter des conseils personnalisés aux ménages et aux professionnels d'ordre technique, financier et réglementaire sur tout projet de rénovation ayant pour finalité la maîtrise de l'énergie.

L'Espace France Rénov' c'est quoi ?

Au 1^{er} janvier 2022, l'Espace Conseil FAIRE devient l'Espace Conseil France Rénov'. Il apporte **informations et conseils aux particuliers** mais oriente aussi les professionnels et communes sur les **problématiques de l'énergie dans le logement : économie d'énergie, maîtrise de l'énergie, énergie renouvelable**.

Sur l'arrondissement de Cambrai, il est porté par l'ADIL du Nord Pas-de-Calais, grâce à un cofinancement Région, ADEME et PETR du Pays du Cambrésis

Le PETR intervient dans la mise en œuvre de la politique habitat à l'échelle de l'arrondissement dans le cadre des missions déléguées par les EPCI membres.

Les priorités identifiées sont la **lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements pour l'autonomie de la personne**, dans le parc privé, notamment à travers la poursuite de la mise en œuvre de l'Espace France Rénov', le Guichet Unique de l'Habitat, du Programme d'Intérêt Général (« Habiter mieux ») et de la Prime Air Bois.

L'ESPACE FRANCE RÉNOV' ET LE GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT

ACTIONS

La mission d'information-conseil de l'Espace France Rénov' est développée depuis 2012 sur le territoire. Depuis cette date, le nombre de demandes reste plus ou moins stable même si une légère baisse des demandes a été observée en 2022 :

- **1189 demandes en 2022 dans le cadre du programme SARE** (1 397 demandes en 2021). Néanmoins cette baisse s'est faite au bénéfice du conseil personnalisé en rendez-vous (Actes SARE A2) qui est en nette augmentation par rapport à 2021 (+42%).
- **En 2022, 88 % des demandeurs sont des propriétaires occupants**, dont des primo-accédants, motivés par l'amélioration du confort de vie, la réduction des factures énergétiques et les incitations financières liées aux aides à la rénovation.
- **97 % des projets concernent des maisons** individuelles ou mitoyennes (1 côté ou 2 côtés)

Des animations ont été réalisées sur le volet sensibilisation du public (journées portes ouvertes France Services pendant la semaine de l'autonomie, participation au Projet BUS LEAGUE 1, participation à une conférence débat avec les artisans en novembre 2022).

Le Pays du Cambrésis a été lauréat, en 2020, de l'appel à projets « Mise en place de **guichets uniques de l'habitat** (GUH) » lancé par la Région Hauts-de-France, en partenariat avec l'État et l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

LE GUH a été confié à l'Espace Conseil France Rénov', déjà identifié comme porte d'entrée privilégiée des questions relatives à la rénovation énergétique.

Permanences 2022

L'espace d'accueil permanent est localisé à Cambrai (1-27 place Porte Notre Dame). Des permanences dans 7 communes de l'arrondissement, en plus de Cambrai : 202 personnes ont été reçues en rendez-vous sur ces lieux de permanences délocalisées en 2022. Sur l'année, 67 permanences ont été assurées par la conseillère.

Commune	Lieu	Périodicité	Horaires
Caudry (CA2C)	CCAS	Tous les mardis	9h - 12h
Avesnes-les-Aubert (CA2C)	Mairie	4 ^{ème} lundi du mois	14h - 17h
Le Cateau-Cambrésis (CA2C)	Maison de services au public (MSAP)	3 ^{ème} mer. du mois	9h - 12h
Busigny (CA2C)	Mairie	3 ^{ème} mer. du mois	14h - 17h
Iwuy (CAC)	Mairie	1 ^{er} lundi du mois	14h - 17h
Gouzeaucourt (CAC)	Maison de services au public (MSAP) - Mairie	2 ^{ème} mercredi du mois	9h - 12h
Solesmes (CCPS)	Siège de la CCPS	1 ^{er} mercredi du mois 3 ^{ème} jeudi du mois	14h - 17h 9h - 12h



Le PIG « Habiter Mieux Sérénité », c'est quoi ?

Le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux Sérénité » est un programme d'aides aux travaux qui apporte une **aide financière aux particuliers** – propriétaires occupants sous conditions de ressources – pour leur projet de rénovation globale de leur habitat permettant de réaliser au moins 35 % d'économies d'énergie.

L'opérateur INHARI a été missionné par le Pays du Cambrésis pour **accompagner gratuitement les habitants** dans les nombreuses étapes : diagnostic social, technique et financier, audit énergétique et environnemental, préconisation des travaux à réaliser pour atteindre le gain énergétique minimum requis, scénarii de travaux, montage des dossiers de demande de subvention, suivi des travaux...

Le + du PIG est l'évaluation énergétique : un audit simplifié avec une méthode de calcul basée à partir des consommations conventionnelles et de factures réelles, et la proposition de deux scénarii de travaux : projet amélioré / projet optimisé



LE PROGRAMME D'INTERET GENERAL « HABITER MIEUX-SÉRÉNITÉ » (MA PRIME RÉNOV' Sérénité)

Un premier Programme d'Intérêt Général (PIG) a été initié de 2013 à 2018 sur le Cambrésis. Le PIG 2019-2023 est le second programme. Il poursuit les objectifs initiaux et la dynamique locale, en cohérence avec les ambitions nationales, régionales et départementales. Il a pour mission de **lutter contre la précarité énergétique** (à travers un objectif de 130 dossiers annuels) **et le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap** (avec un objectif de 40 dossiers annuels). Le suivi animation du programme est confié à l'association INHARI qui dispose d'une antenne locale à Cambrai. Dans ce cadre, elle accompagne les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH dans leur projet de travaux et demandes subventions (ANAH, Région, Département, caisses de retraite, Territoire, etc.). Ce programme permet ainsi aux ménages de mobiliser d'autres financements que ceux de l'ANAH afin de réduire leur reste à charge tout en réalisant un bouquet de travaux permettant de réaliser des économies d'énergie significatives.

ACTIONS

En 2022, le rythme et la qualité de l'accompagnement ont été maintenus :

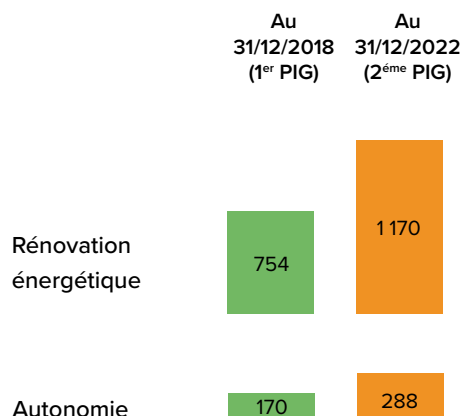
- **120 dossiers déposés** pour l'amélioration énergétique
- **40 dossiers déposés** pour l'autonomie
- **86 dossiers soldés** pour l'amélioration énergétique
- **30 dossiers soldés** pour l'autonomie
- **2 358 354 € HT de travaux réalisés et soldés**
- **1 642 659 € HT de subventions versées**
- En moyenne, **41,5 % d'économie d'énergie réalisées** par les ménages

Détail des aides aux travaux 2022 du dispositif PIG 2019-2023

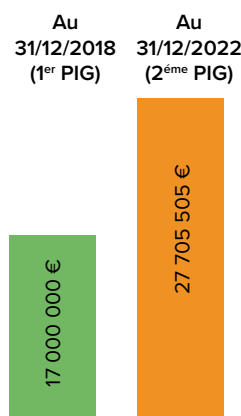
Financeurs	Montants
Anah	1 071 053€
Prime Habiter Mieux	159 148 €
Département - NEHS	91 253 €
Région - AREL	191 250 €
Pays du Cambrésis	63 480 €
Prime CA2C	11 700 €
Autres financeurs (caisses de retraite principalement)	120 586 €
Reste à charge global	958 856 €

Nouveauté en 2021-2022, un partenariat noué avec la Région Hauts-de-France donne accès au Service Public d'Efficacité Énergétique (SPEE), qui permet à des bénéficiaires du PIG d'accéder à un accompagnement financier complet. Ainsi, au-delà de la réalisation de l'audit avec scénarii de travaux, les ménages du PIG signant un contrat avec la régie du SPEE ont également accès à des prêts (dont l'éco prêt à taux zéro pour financer leur reste à charge) et à l'avance totale du coût des travaux réalisée par la régie. Ainsi, ces ménages commencent à rembourser leur reste à charge sous forme de prêt qu'à la fin du chantier sur la base des économies d'énergie réalisées.

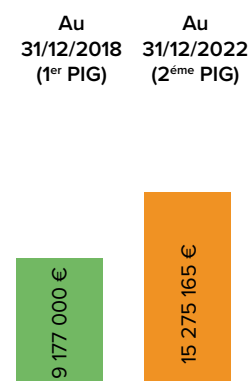
Nombre cumulé de dossiers accompagnés



Montant cumulé des travaux TTC



Montant cumulé des subventions mobilisées



Communication - Evènementiel

Fin 2022, un nouveau tract et des exemples de projet de rénovation réalisés dans le cadre du PIG ont été diffusés sur le territoire (EPCI, mairies, associations...).



Une conférence de presse s'est également tenue le 14 octobre 2022, sur la rénovation énergétique globale et les programmes du Pays du Cambrésis pour l'amélioration de l'habitat

Enfin, un partenariat avec Cambrésis Emploi se poursuit afin de faire connaître le PIG aux artisans du territoire et d'échanger avec eux sur les atouts et les difficultés rencontrés (par exemple concernant la qualification

« RGE » dont les entreprises doivent disposer pour permettre aux habitants de bénéficier des subventions dans le cadre de leur projet de rénovation énergétique ou d'adaptation de leur logement).



La prime Air Bois, c'est quoi ?

La prime Air Bois apporte une aide financière à hauteur de **1 350 € maximum** pour permettre aux particuliers de remplacer un appareil de chauffage au bois à foyer ouvert ou à foyer fermé antérieur à 2002, par des appareils labellisés « flamme verte » (7 étoiles ou équivalent) plus performants, et surtout moins polluants.

Dès janvier 2023, la subvention sera de 1 350 € dont le cofinancement se compose de la manière suivante :

- ADEME : 675 €
- Pays du Cambrésis : 425 €
- EPCI concernée (CAC, CA2C, CCPS) : 250 €

LA PRIME AIR BOIS 2023-2025

La première convention « Fonds Air Bois » entre l'ADEME et le Pays du Cambrésis a pris fin en décembre 2021. L'objectif de 180 dossiers en 3 ans a été atteint. Fort de son succès, le Pays du Cambrésis, avec l'accord des trois EPCI de l'arrondissement, a candidaté une seconde fois en 2022. Celui-ci a été retenu durant l'été 2022 pour une mise en œuvre trisannuelle de janvier 2023 à décembre 2025. L'objectif est de renouveler 180 appareils en 3 ans.

La prime Air Bois 2 est coanimée par le Pays du Cambrésis et par l'Espace Conseil France Rénov' qui a un rôle de pré-instruction mais aussi de conseil et de sensibilisation (sur le choix des artisans, le choix des appareils, le brûlage des déchets verts, le choix et le stockage du combustible, etc.).

Cette action renforce la prévention sur le volet « qualité de l'air » sur l'arrondissement de Cambrai.

ACTIONS

La prime Air bois 2023-2025 aura pour objectifs de :

- remplacer 180 appareils bois vétustes en 3 ans
- lutter contre la pollution de l'air
- permettre aux ménages de mieux se chauffer au bois et de faire des économies d'énergie
- sensibiliser sur le brûlage des déchets verts

Financeurs	Montants
ADEME	121 500 €
Pays du Cambrésis	76 500 €
EPCI : CAC, CA2C, CCPS	45 000 €



Exemple d'équipement renouvelé par les ménages

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT RURAL ET L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Le PETR soutient le développement rural et l'économie de proximité grâce à la mobilisation **du FISAC et du programme européen LEADER** qui accompagnent financièrement le Cambrésis dans la mise en place de projets privés, associatifs ou publics.



LEADER c'est quoi ?

LEADER signifie **Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale**.

Il s'agit d'un **programme européen qui accompagne financièrement les territoires dans la mise en place de projets privés, associatifs ou publics**.

Avec ce programme, l'Europe s'engage en co-finançant des actions portées par les collectivités, entreprises et associations. Ces actions doivent répondre à une stratégie territoriale et contribuer au développement du territoire. Le programme LEADER est animé par le GAL (Groupe d'Action Local) qui repose sur un partenariat entre acteurs publics (collectivités) et acteurs privés pour l'élaboration de la stratégie mais aussi pour l'animation et la gestion du programme.

LE PROGRAMME EUROPÉEN LEADER 2014-2022

STRATÉGIE

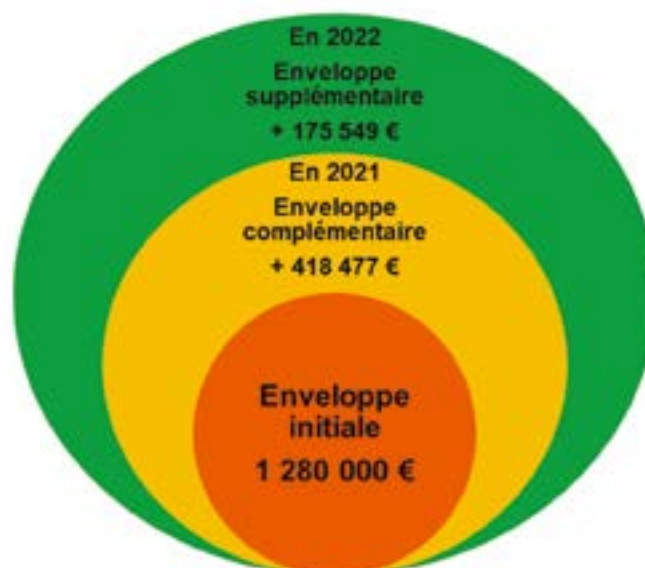
Elaborée en 2015, la stratégie LEADER 2014-2022 a pour priorité ciblée de **soutenir et générer l'activité économique de proximité en s'appuyant sur les richesses locales**.

Elle se décline en trois axes :

- **Économie locale**
- **Tourisme de proximité**
- **Économie circulaire - circuits courts**

ACTIONS

- **16 comités de programmation** (avec une moyenne de 18 participants (privés et publics), 16 votants sur 21) et **12 comités techniques** (représentant de la Région, chaque EPCI, Office de Tourisme, CCI, CMA) **depuis le démarrage**
- **114 projets financés**
- **Obtention d'une enveloppe supplémentaire de 175 549 € en 2022**
- **1 874 026 € : 100% de l'enveloppe LEADER programmée**
- **1 150 647 € : 61.4% de subvention LEADER payée**





Acquisition d'un camion ambulant de poissonnerie, Poissonnerie Hermant, Caudry



Mise en place d'une signalétique dans la ZAE du pigeon blanc, Communauté de communes du pays solesmois



Valorisation du Cambrai Tank 1917 : création d'un jardin de la Paix, Communauté d'Agglomération de Cambrai

Organisation et animation du GAL :

Trois réunions du Comité technique ont eu lieu, à Cambrai, en amont des comités de programmation, afin de les préparer :

- Le 24 janvier
- Le 09 juin
- Le 30 septembre

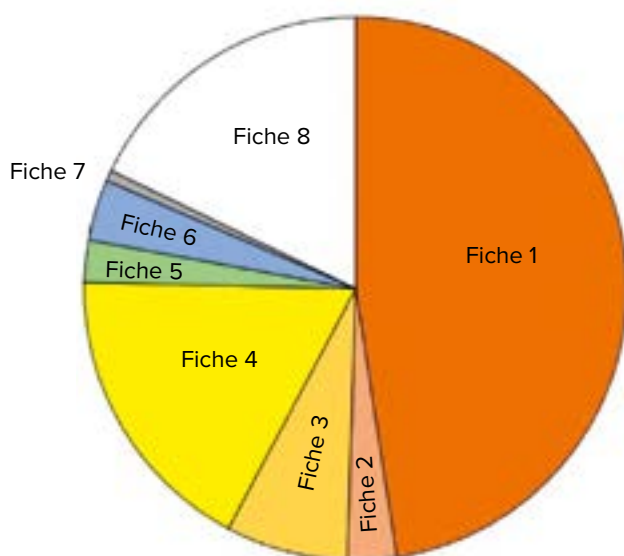
Le comité de programmation, présidé par Laurence RIBES, est constitué d'élus et de membres de la société civile (entrepreneurs, représentants associatifs, membres du Conseil de développement). En 2022, il s'est réuni à trois reprises, avec une participation assidue de ses membres :

- Le 15 mars à Escarmain (CCPS)

- Le 05 juillet à Montay (CA2C)
- Le 22 novembre à Raillencourt-Sainte-Olle (CAC)

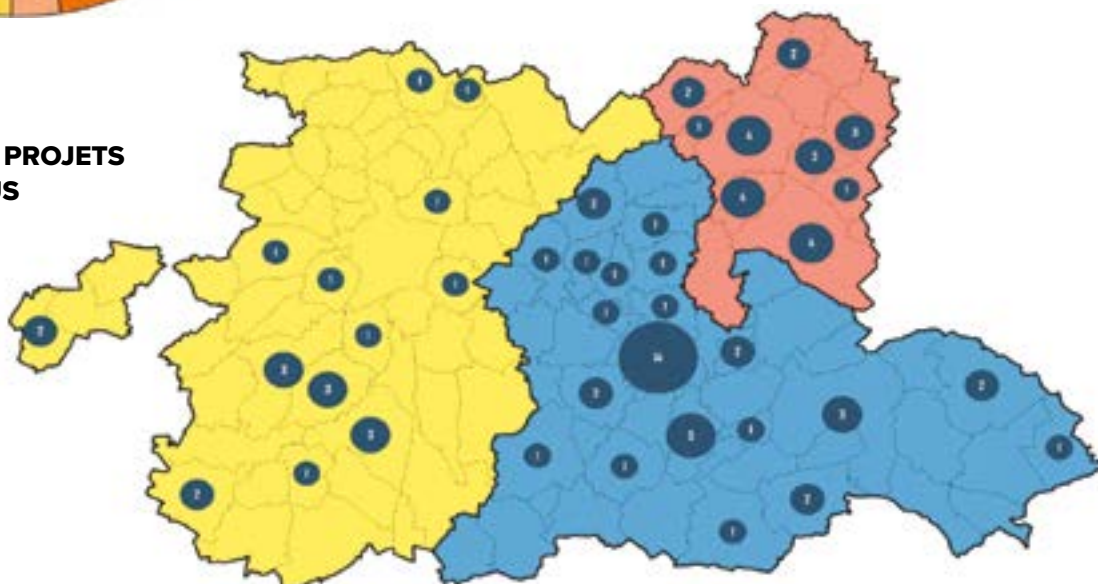
Concrètement :

- **33 projets ont été programmés** pour un montant de subvention LEADER accordée de 695 433 €
- **16 dossiers ont été payés**, pour un montant de 344 707 €



- Fiche 1 : soutenir l'économie locale existante **891 591 €**
 - Fiche 2 : accompagner les démarches de mutualisation des services économiques **54 645 €**
 - Fiche 3 : aider les hébergeurs et restaurateurs **136 179 €**
 - Fiche 4 : soutenir les acteurs publics dans la mise en œuvre de projets touristiques **330 112 €**
 - Fiche 5 : soutenir la filière liée au produits locaux **46 670 €**
 - Fiche 6 : soutenir la filière liée à la valorisation des déchets **68 372 €**
 - Fiche 7 : mettre en place un projet de coopération avec un autre territoire LEADER - **12 029 €**
 - Fiche 8 : animer et faire fonctionner le GAL **334 428 €**
- 100% de l'enveloppe LEADER : 1 874 026 € / 114 projets soutenus**

RÉPARTITION DES PROJETS LEADER SOUTENUS Novembre 2022





Création d'une zone de livraison (réception - expédition), BFI, Escarmain



Aménagement de la lunetterie et acquisition de matériels d'optique Optique Dessenne, Rumilly en Cambrésis



Aménagement d'un salon de coiffure et d'esthétique HERLEM AMELIE « L'atelier coiffure et esthétique », Busigny

EVALUATION LEADER 2014/2022

En 2022, le GAL du Cambrésis a lancé l'évaluation de la programmation LEADER. Pour cela, la structure porteuse a fait appel au bureau d'étude, Extracité, pour avoir un regard neutre et critique sur le déroulé de l'ensemble de la programmation.

La mission était d'évaluer le programme LEADER, sa mise en œuvre et visait à rendre compte des actions entreprises sur le territoire du GAL du Cambrésis grâce aux fonds européens FEADER/LEADER.

Le Comité de pilotage « Evaluation LEADER » s'est tenu le 10 novembre pour valider les missions attendues de la maîtrise d'ouvrage :

- **Un regard quantitatif sur la mise en œuvre de la programmation**, l'atteinte des objectifs de la stratégie et l'animation de la programmation LEADER 2014 – 2022 (nombre de projets, subvention moyenne, types de projets, instruction des fiches-actions...)
- **Un regard qualitatif pour disposer d'éléments éclairants** susceptibles d'alimenter la réflexion des acteurs du programme LEADER en vue de la co-construction de la prochaine candidature 2023 - 2027

Une fois le référentiel d'évaluation et la méthodologie de la collecte des données validées, lors d'une réunion de travail le 24 novembre, alors le territoire a mobilisé ses membres et son réseau partenarial.

En effet, trente-trois bénéficiaires sur cent ont répondu aux questionnaires envoyés et une vingtaine d'entretiens ont été menés auprès des membres du Comité de programmation, porteurs de projets, EPCI et partenaires du programme : Chambres Consulaires, Autorité de Gestion

Un rendu de l'évaluation s'organisera au 1^{er} trimestre 2023.

NOUVELLE CANDIDATURE LEADER 2023-2027

Pour faire suite à la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) LEADER 2023-2027 déposé en janvier 2022, fruit d'un travail collectif, le GAL du Cambrésis a décidé de présenter une candidature au prochain programme LEADER. Les membres du comité de programmation, les 3 EPCI (CAC, CA2C, CCPS), les chambres consulaires, l'Office de Tourisme du Cambrésis notamment ont contribué à un premier bilan du programme LEADER 2014-2022 et ont transmis leurs perspectives du territoire à horizon 2027. Le fil conducteur de la candidature LEADER 2023- 2027 est le **service aux habitants, vecteur d'attractivité et de développement du territoire.**

Cette notion de « service » se décline en services alimentaires de proximité (circuit-court, commerce, artisanat...), de lieux de vie ; de services touristiques, culturels et de loisirs ; de services de santé, de services à la mobilité ; de services numériques en cohérence avec les priorités régionales :

- **Accompagner l'évolution sociétale vers des modes de consommation plus durables grâce aux territoires ruraux : circuits-courts alimentaires économie circulaire**
- **Renforcer la résilience des territoires ruraux face à leur mutation socio-économique**: économie de proximité, économie touristique et culturelle
- **Encourager l'innovation sous toutes ses formes au service de la transition pour et par les territoires ruraux** : mobilités douces, désertification médicale.



Une réunion de lancement s'est tenue le 05 décembre 2022, avec plus de 40 participants. Celle-ci a permis de présenter le cadre, l'organisation et le calendrier de la candidature.

PROJET DE COOPÉRATION « ÉTUDE SUR LES LIEUX MULTI-SERVICES EN MILIEU RURAL »



À la suite de l'identification de constats similaires avec le PNR Oise - Pays de France sur les lieux multi-services dans nos communes rurales, il a été décidé de s'inscrire dans un projet de coopération LEADER. Quatre réunions de travail se sont organisées pour construire le projet : le 11 février, le 04 avril le 13 septembre et le 17 novembre.

Enjeux :

- Connaître l'activité multi-services sur nos territoires et les habitudes de consommation
- Connaître les différentes organisations de lieux multi-services, leurs implications et organismes supports
- Définir les étapes d'un projet de « création / maintien d'un commerce multi-services » et proposer des outils pour soutenir la mise en œuvre
- Echanger des expériences de mise en œuvre de ces lieux entre nos territoires

Actions prévues :

- Etude de l'existant : Identification des lieux existants et des projets (état d'avancement, mobilisation des élus) et analyse des habitudes de consommation (en milieu rural, usage du numérique...)
- Rédaction d'un support (papier et numérique) présentant les différentes formes que peuvent prendre un lieu multi-services et leur analyse
- Organisation de deux voyages d'échanges (un sur chaque territoire) pour présenter un lieu multi-services existant et restitution de l'étude

Programmation et validation du projet de coopération en comité de programmation du 22 novembre.

Le Bureau d'études Quartier Libre - Urbanis a été choisi pour réaliser le projet de coopération.

EVALUATION FISAC

Le Pays du Cambrésis a animé un programme FISAC, avec une enveloppe financière de 152 936€ pour le financement d'une opération collective en milieu rural pour un montant total de dépenses engagées sur l'arrondissement de 1 129 802 €.

Ce FISAC, démarche partenariale menée avec les 3 EPCI (CAC, CA2C, CCPS), et complémentaire de la ville de Cambrai (porteuse de son propre FISAC), a contribué à la redynamisation d'activités commerciales, artisanales et de services en soutenant la modernisation, en améliorant l'accessibilité et en soutenant des actions et équipements collectifs.

Le Cabinet AID, sélectionné par le Pays du Cambrésis, a mené une évaluation à deux niveaux :

- Bilan quantitatif : production d'indicateurs chiffrés avec analyse financière du programme FISAC,
- Bilan qualitatif du fonctionnement de l'opération : entretiens téléphoniques auprès des principaux co-financeurs et partenaires du programme.

Pour ce faire, l'ensemble des entreprises ayant bénéficié d'une aide directe ont été contactées pour répondre à un questionnaire en ligne. Un total de **23 entreprises sur les 52 ayant bénéficié des aides ont répondu à l'enquête**. Le bilan est très satisfaisant. En effet, les effets leviers observés par les entreprises après les investissements réalisés sont :

- **18 entreprises indiquent une augmentation de la productivité.**
- **11 entreprises indiquent avoir renforcé leur effectif avec l'accueil d'un apprenti ou d'un salarié supplémentaire.**
- **20 entreprises ont indiqué que l'obtention de l'aide avait contribué à accélérer leur décision pour moderniser leur activité.**
- **17 entreprises pensent faire de nouveaux investissements dans les 3 prochaines années, pour acquérir essentiellement du matériel ou rénover la vitrine, store et/ou l'enseigne.**
- **7 entreprises souhaiteraient un accompagnement supplémentaire concernant notamment des formations e-commerce, médias sociaux...**



Les poursuites identifiées à ce FISAC sont la pérennisation de cette gouvernance partenariale et financière pour contribuer à la poursuite de la rénovation des espaces de vente des acteurs économiques et de continuer à préserver « le dernier commerce » et la vie économique dans les communes rurales du territoire.

COMPTES ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES :			
Prévisions budgétaires totales	1 324 327.66	1 669 816.86	2 994 144.52
Titres Emis	245 892.88	730 351.67	976 244.55
Réduction de titres		2 000.00	2 000.00
Recettes Nettes	245 892.88	728 351.67	974 244.55
DEPENSES :			
Autorisations budgétaires	1 324 327.66	1 669 816.86	2 994 144.52
Mandats émis	198 366.01	749 262.59	947 628.60
Annulation de mandats		1 592.00	1 592.00
Dépenses nettes	198 366.01	747 670.59	946 036.60
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent	47 526.87		28 027.95
Déficit		19 318.92	

	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I / BUDGET PRINCIPAL			
Investissement	793 532.67	47 526.87	841 059.54
Fonctionnement	346 988.86	-19 318.92	327 669.94
TOTAL	1 140 521.53	28 207.95	1 168 729.48

COMPTES ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE « PROGRAMME D'INTERET GENERAL « HABITER MIEUX »

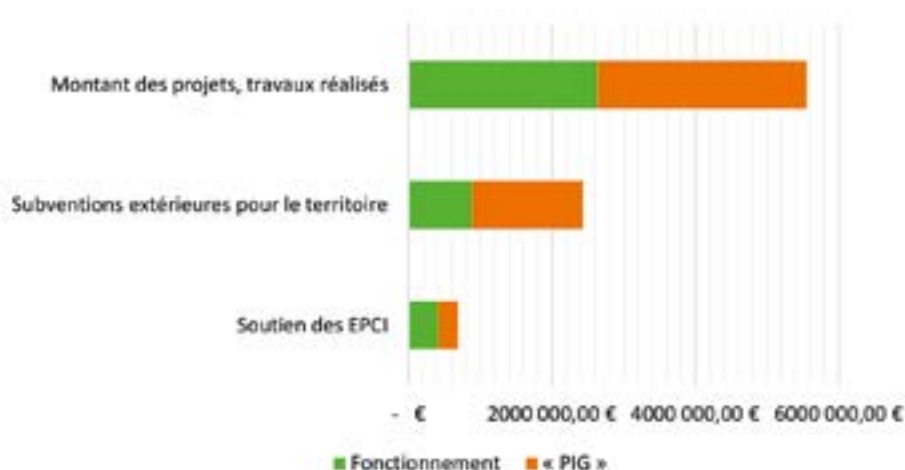
	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES :			
Prévisions budgétaires totales	0	813 015.01	813 015.01
Titres Emis	0	502 908.96	502 908.96
Réduction de titres	0		
Recettes Nettes	0	502 908.96	502 908.96
DEPENSES :			
Autorisations budgétaires	0	813 015.01	813 015.01
Mandats émis	0	305.886.40	305.886.40
Annulation de mandats	0	0	0
Dépenses nettes	0	305.886.40	305.886.40
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent		197 022.56	197 022.56
Déficit			

	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I / BUDGET PRINCIPAL			
Fonctionnement	319 009.51	197 022.56	516.032.07
TOTAL	319 009.51	197 022.56	516.032.07

Chaque collectivité pourvoit aux dépenses du Syndicat Mixte :
Budget principal : cotisation de 2.60 € par habitant.
Budget annexe « Habiter Mieux » : cotisation de 1.50 € par habitant

Le travail mené par le Pays du Cambrésis permet de mobiliser des aides financières extérieures. En effet, on constate que 1 € de la cotisation des EPCI permet d'apporter sur le territoire 2.25€ de subventions extérieures. Ce ratio est de 6.88 € pour le PIG. Aussi, ces subventions permettent la concrétisation de projets et engendrent donc une activité économique locale : environ 80 % des entreprises mobilisées pour la réalisation de ces projets sont de l'arrondissement.

PLUS-VALUE ANNUELLE DU PETR DU PAYS DU CAMBRÉSIS ANNÉE 2022



LES ACTIONS DU CAMBRESIS S'INSERENT DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



ACTEE : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique – est un programme porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et par ces cofinanceurs. Son objectif, mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation des bâtiments publics.

ACTEE 2 : Le programme ACTEE 2, dans la continuité et l'amplification du programme ACTEE 1 (2018-2021) vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir sur le long-terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie.

ADAV : Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) s'est donnée pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés, d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et de les représenter dans la région Hauts-de-France.

Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie.

ADEME : L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), créée en 1991, est un établissement public à caractère industriel et commercial qui participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. La principale mission de l'ADEME est d'accompagner et de financer des projets qui rentrent dans le cadre de la transition énergétique et écologique.

AMI : l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est un mode de présélection des candidats qui seront invités à soumissionner lors de futures procédures de passation de marchés publics (appels d'offres restreints ou procédure concurrentielle avec négociation).

ANAH : L'Agence nationale de l'habitat (Anah) met en oeuvre la politique nationale d'amélioration du parc de logements privés existants, définis dans le cadre de grands plans gouvernementaux.

Les missions de l'Anah s'organisent autour de deux axes étroitement liés :

- la lutte contre les fractures sociales et territoriales
- la lutte contre la précarité énergétique.

AOM : Une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est une personne publique compétente pour l'organisation des mobilités au sein de son ressort territorial.

APA : L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie, vivant à domicile ou en établissement médico-social (Ehpad ou unité de soins de longue durée).

CAC : Communauté d'agglomération de Cambrai

CA2C : Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCPS : Communauté de communes du Pays Solesmois

CEE : Certificats d'économie d'énergie

CEE bonifiées TEPCV : Ce dispositif prévoit que toutes dépenses de rénovation énergétique réalisées par un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) de moins de 250 000 habitants -ou par une commune incluse dans ce territoire- peut donner lieu à délivrance de Certificats d'Economies d'Energie. Ces CEE sont bonifiés et permettent de financer jusqu'à la totalité de l'opération.

CEREMA : établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Cerema, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Leur vocation est d'apporter des connaissances, des savoirs scientifiques et techniques et des solutions innovantes au coeur des projets territoriaux pour améliorer le cadre de vie des citoyens.

Collectivité territoriale : Une collectivité territoriale est une autorité publique distincte de l'État. Chaque collectivité (commune, département, région,...) est dotée d'un exécutif et d'une assemblée délibérante élue au suffrage universel. Elle exerce librement ses prérogatives en complément de l'action de l'État.

COT EnR : Un Contrat de développement des énergies renouvelables (COT EnR) est un Contrat d'objectifs territorial de développement des énergies renouvelables. C'est un programme de développement des EnR à l'échelle d'un territoire, il est porté par une structure publique dont son périmètre d'action couvre ce territoire.

COT TRI : Contrat d'Objectif Territorial pour l'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle. C'est un dispositif contractuel passé entre le Conseil Régional Hauts-de-France, l'ADEME et une collectivité territoriale pour une durée de 3 ans. Il a pour objectif d'animer et de mobiliser tous les acteurs sur les enjeux de transition énergétique, écologique et de REV3. Il s'agit donc d'un dispositif permettant l'articulation de différentes démarches déjà en cours (SCoT, PCAET, REV 3, ...). Ce dispositif s'appuie sur : un protocole de partenariat structuré en 15 domaines de coopération avec au moins 9 objectifs quantifiés, des moyens financiers et une gouvernance élargie.

CRTE : Co-pilotés par la ministre de la Transition écologique, et la ministre de la cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, les Contrats de relance et de transition écologique répondent à une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. Les CRTE constituent le nouveau cadre de dialogue entre l'Etat et les acteurs locaux dans une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Vecteurs de la relance 2021-2022, ils favorisent l'investissement public et privé. Evolutifs, ils s'échelonnent sur les six ans du mandat municipal 2020-2026, en cohérence avec la durée des fonds européens et des contrats de plan Etat-région (CPER).

CUMAC : Abréviation de « cumulé » et « actualisé » qui s'emploie à la suite de l'unité d'énergie qu'est le kWh (1 kilowatt soit 1 000 W d'énergie par heure) ; le cumac permet de déterminer la valeur financière d'un kWh d'énergie économisé en installant des dispositifs énergétiques utilisant les énergies renouvelables.

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux. La DETR est une dotation de l'État destinée aux territoires ruraux. Elle permet d'aider des projets d'investissement.

DREETS : la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) est un service déconcentré commun aux ministres chargés des affaires sociales, de l'économie et des finances, du travail et de l'emploi. Elle est placée sous l'autorité du préfet de région et, pour les missions relatives au système d'inspection du travail, sous celle de la direction générale du Travail. Pour les missions relevant de la compétence du préfet de département, elle est placée sous l'autorité fonctionnelle de celui-ci.

DSIL : dotation de soutien à l'investissement local. L'investissement public local constitue une priorité gouvernementale depuis 2016, qui s'est traduite par la mobilisation du fonds de soutien pour l'investissement public local (DSIL), en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements.

EPCI : Un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun (communautés de communes, d'agglomération, urbaines, Métropoles).

FEADER : Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est un instrument de financement de la politique agricole commune (PAC). Il est consacré au développement rural.

FEDER : Le fonds européen de développement régional (FEDER) intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions. En France, pour la période 2014-2020, le FEDER représente 8,4 milliards d'euros consacrés à l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi », en vue de consolider le marché du travail et les économies régionales.

FISAC : Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce. Le Fisac est un dispositif qui a pour vocation de répondre aux menaces pesant sur l'existence des services commerciaux et artisanaux de proximité dans les zones rurales ou urbaines fragilisées par les évolutions économiques et sociales. L'aide du Fisac prend la forme d'une subvention, après sélection des dossiers de demande de subvention à la suite d'appels à projets nationaux.

FNCCR : La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies est l'association nationale des services publics en réseaux, rassemblant plus de 850 collectivités de tous types pour 60 millions d'habitants représentés.

Elle agit dans les domaines des réseaux d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid, EnR, MDE, CEE...), des réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que des réseaux numériques. Son action se décline selon 3 axes :

- représenter et fédérer l'ensemble des collectivités pour accompagner la rédaction des textes de lois nationaux et européens dans les Parlements et les Ministères
- accompagner ses adhérents dans leurs projets, sous les axes techniques, juridiques, ...
- animer les filières via l'organisation de journées d'étude, de colloque
- ACTEE 2 est un programme déposé par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), qui est le porteur principal.

FRATRI : Le Fonds régional d'amplification de la 3ème révolution industrielle est le dispositif opérationnel de déclinaison du cadre d'intervention de la nouvelle politique Climat Air Energie défini pour la période 2016-2021. Plusieurs formes d'intervention sont possibles :

- Accompagnement des études préalables nécessaires au déploiement de la stratégie régionale (diagnostics, études de faisabilité, conseils, développement d'outils...),
- Soutien des expérimentations, des investissements et des projets innovants nécessaires à la mise en oeuvre de la stratégie régionale,...

GEMAPI : la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations) est un bloc de compétences confié aux EPCI de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2018 par les lois de décentralisation de 2014 (loi MAPTAM), puis 2015 (loi NOTRe).

Ce bloc de compétences recouvre les actions suivantes, qui correspondent aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement :

- l'aménagement des bassins versants,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines.

INAHRI : INHARI est une association Loi 1901 qui accompagne les collectivités dans la mise en oeuvre de leurs projets d'aménagement d'habitat et d'aménagement et les particuliers dans leurs projets d'amélioration ou de réhabilitation de leur habitat, en Hauts-de-France et en Normandie. INAHRI a une agence dans le Cambrésis et a notamment obtenu le marché du PIG « Habiter mieux » dans cet arrondissement.

ISA : institut supérieur d'agriculture de Lille est l'une des 205 écoles d'ingénieurs françaises accréditées au 1er septembre 2019 à délivrer un diplôme d'ingénieur². C'est un établissement privé d'enseignement supérieur à vocation agricole, sous contrat avec le ministère de l'Agriculture. L'ISA Lille a une double mission : la formation et la recherche. Elle forme des ingénieurs pour la Terre et le vivant.

LEADER : Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (programme de subventions européennes pour soutenir des petits projets contribuant à la dynamique des territoires ruraux, hors activité agricole). C'est un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement : un Pays ou un Parc naturel régional. Le programme LEADER est

financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Loi «Climat et Résilience» : La loi «Climat et Résilience» du 22 août 2021 traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat retenues par le chef de l'État, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale.

Loi MAPTAM : La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPAM » ou « loi MAPTAM », vise à clarifier les compétences des collectivités territoriales en créant des « conférences territoriales de l'action publique » (CTAP), organes de concertation entre les collectivités, et en réorganisant le régime juridique des intercommunalités françaises les plus intégrées, les métropoles.

Loi NOTRe : Promulguée le 7 août 2015, la loi La loi no 2015-991 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions de 2015.

La loi d'orientation des mobilités (LOM) a été publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019. Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

Mix énergétique : Le mix énergétique correspond à la répartition des différentes énergies primaires (hydrocarbures, nucléaire, gaz, charbon, solaire, éolien, hydraulique, biomasse...) dans la production d'énergies directement utilisables telles que l'électricité ou la chaleur.

NEHS : Le département du Nord propose des aides à l'adaptation du logement ou au maintien à domicile, et des aides pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement (ventilation, mise aux normes électriques, poêle à bois...) nommées Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS).

OAP : Créées par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et complétées par la loi Grenelle 2, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) se sont révélées être des outils de planification efficaces et largement plébiscités par les auteurs de Plan local d'urbanisme (PLU) et PLU intercommunaux (PLUi) dans le cadre desquels elles s'inscrivent.

OPAH : L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) permet la mise en œuvre d'une politique de réhabilitation du parc immobilier bâti et d'amélioration de l'offre de logements, en particulier locatifs, dans des quartiers ou zones urbaines, périurbaines ou rurales dans lesquelles sont identifiés des phénomènes de vacance ou une prégnance de l'habitat dégradé ou insalubre. Elle s'attache aussi à pallier l'insuffisance des services publics et le déclin des commerces pour répondre au mieux aux besoins des populations résidentes et vise à contribuer à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation de la mixité sociale.

PAT : Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

PB : Propriétaires bailleurs

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, créés par loi du 27 janvier 2014, ont vocation à être un outil de coopération entre EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) sur les territoires situés hors métropoles, ruraux ou non. Ils sont en quelque sorte le pendant des pôles métropolitains.

PIG : Programme d'Intérêt Général

PIG « Habiter Mieux Sérénité » : le Programme d'intérêt Général « Habiter Mieux Sérénité » est un programme d'aides aux travaux qui apporte une aide financière aux propriétaires occupants sous conditions de ressources pour leur projet de rénovation globale de leur habitat permettant de réaliser au moins 35 % d'économies d'énergie. Le PIG « Habiter Mieux Sérénité » a été initié en 2013 sur le Cambrésis. Le PIG 2019-2023, est le second programme. Il poursuit les objectifs initiaux et la dynamique locale, en cohérence avec les ambitions nationales, régionales et départementales. Il a pour mission de lutter contre la précarité énergétique (130 dossiers annuels) et le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (40 dossiers annuels), Il accompagne des propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH.

PLH : Plan Local de l'Habitat. Un programme local de l'habitat est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PO : Propriétaires occupants

PO FART : Propriétaires occupants éligibles au Fonds d'aides à la rénovation thermique des logements.

PREPA : Plan national de réduction des émissions des polluants atmosphériques. Le PRÉPA est composé d'un décret qui fixe les objectifs de réduction à horizon 2020, 2025 et 2030 et d'un arrêté qui détermine les actions de réduction des émissions à renforcer et à mettre en œuvre.

RGE : Le label RGE (« Reconnu Garant de l'Environnement ») est un signe de qualité délivré à une entreprise qui remplit certains critères lors de la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans les logements (isolation des murs ou de la toiture, installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable, etc)

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDV : un schéma directeur vélo détermine et permet de programmer les liaisons cyclables d'intérêt communautaire à réaliser afin de créer un réseau cyclable structurant à l'échelle du territoire.

SMT : Un Syndicat Mixte des Transports est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (A.O.M) sur un Territoire Etablissement public, il est de sa responsabilité d'organiser et de mettre à disposition une offre de mobilité sur son ressort territorial.

Le SMT est administré par un conseil syndical composé d'élus issus de collectivités.

SPEE : initié par la région Hauts de France, le Service Public d'Efficacité Energétique (SPEE) permet à des bénéficiaires du PIG d'accéder à un prêt à taux zéro pour payer les entreprises, avant de recevoir les subventions.

ZAN (Zéro Artificialisation Nette) : Consacrée en 2018 par le Plan Biodiversité, puis en 2020 par la Convention citoyenne sur le climat, cette démarche consiste à réduire au maximum l'extension des villes en limitant les constructions sur des espaces naturels ou agricoles et en compensant l'urbanisation par une plus grande place accordée à la nature dans la ville. Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

ZFE : Une Zone à faibles émissions (ZFE), aussi appelée Zone à circulation restreinte (ZCR) est un périmètre défini sur un territoire précis, dans lequel la circulation des véhicules les plus polluants est limitée ou interdite sur «des plages horaires déterminées».

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_137
Objet :	Délibération 2023/137portant présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis 2022
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	059-200030633-20231214-2023_137-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20231214-2023_137-DE-1-1_0.xml	text/xml	933 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2023_137.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20231214-2023_137-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.7 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	18 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 décembre 2023 à 11h30min59s	Reçu par le MI le 2023-12-18